



## **Offre GAN Assurances** aux créateurs-repreneurs accompagnés par le dispositif spécifique **« Créer, accompagner la jeune entreprise »**

**Gan Assurances** a décidé d'accompagner les créateurs d'entreprise et met à leur disposition un programme spécifique dans le cadre du dispositif « **Créer - Accompagner la jeune Entreprise** » du **Conseil Régional de l'Ordre des Experts - Comptables de Bretagne**.

Ce programme s'articule autour d'une approche globale des besoins d'assurances du créateur, tant en assurances de personnes qu'en assurances Incendie Accidents, l'offre RC ci-dessous étant indissociable de l'offre Santé et/ou Prévoyance.

### **ASSURANCE INCENDIE-ACCIDENT**

#### **- OFFRE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (RC)**

Bénéficiaire d'un « accompagnement entrepreneurial » constitue un atout majeur pour la pérennité de l'entreprise créée.

Compte tenu de ce constat, Gan Assurances a donc décidé de favoriser la souscription de la RC Professionnelle des Créateurs ayant bénéficié de l'assistance du dispositif « **Créer, accompagner la jeune Entreprise** ».

Le principe retenu est simple : pour tout créateur ayant bénéficié de cet accompagnement, la notion de créateur disparaît et n'est plus considérée comme **un critère de sélection du risque**. Seul le critère de secteur d'activité sera pris en compte dans la tarification finale.

### **ASSURANCE DE PERSONNES**

#### **- OFFRE PREVOYANCE - SANTE**

Gan assurances propose au créateur qu'il soit en statut salarié ou gérant majoritaire une tarification privilégiée sur la Complémentaire Santé et/ou sur les régimes de Prévoyance (**incapacité temporaire, invalidité permanente, décès**) avec :

**Une remise tarifaire sur le tarif « public PRO » sur les 3 premières années :**

- 1ère année : - **25%**
- 2ème année : - **15%**
- 3ème année : - **5%**